



Mairie de Saint-Savin

04 74 28 92 40
mairie@saintsavin-isere.fr



Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le 04/07/2024

ID : 038-213804552-20240628-D2024_030-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION n°2024-030

Nombre de Conseillers
en exercice : 27

présents : 26

votants : 26

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 juin à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SAVIN
dûment convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil en mairie,
sous la présidence de Fabien DURAND, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : le 20 juin 2024

Présents : Mmes et Mrs : Fabien DURAND, Florence VERLAQUE, Jean-Michel CREMONESI, Angélique CONTAMIN, Claude DIMIER, Delphine GUILLOT, Christian COCAT, Eveline DUJARDIN, Patrick ROZE, Christophe DENIS, Anne-Lise MAULOUEY, Daniel PAILLOT, Nicolas MILLON, Rachel BASSET, Virginie MATHIEU, Alexandre GINET, Viviane MONTOVERT, Téo FLANDRIN, Jean-Philippe ROUSSEL, Philippe TISSERAND

Absents excusés : Marie-Laure GONCALVES (pouvoir à Fabien DURAND), Catherine LINAGE (pouvoir à Christian COCAT), Franck ROESCH (pouvoir à Viviane MONTOVERT), Elodie DUGUE (pouvoir à Téo FLANDRIN), Clément RAVET (pouvoir à Florence VERLAQUE), Claude BINET (pouvoir à Eveline DUJARDIN)

Absents : Romain BIANZANI

Secrétaire de séance : Téo FLANDRIN

CESSION DE L'EPAREUSE DE TYPE SERVAL 2460

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Le 15 février 2024, il a été acté par le Conseil Municipal, la vente du tracteur de marque NEW HOLLAND de type T6.145 immatriculé EW-702-FY et de son lamier en vue de l'acquisition d'un nouveau tracteur pour le remplacer.

En marge, et à titre subsidiaire, est intervenue la vente d'un équipement qui fonctionne avec ce tracteur, à savoir, une épareuse de type Serval 2460 ELEC PRO ERG64 pour un montant de 8 500 euros net à l'entreprise Vincent Baptiste.

Il sera proposé au Conseil Municipal de prendre acte de cette vente et de la régulariser.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Acte la vente de l'épareuse de type Serval 2460 ELEC PRO ERG64 pour un montant de 8 500 euros net à l'entreprise Vincent Baptiste
- Régularise celle-ci par cette délibération.

Fait et délibéré le 28 juin 2024
Pour copie conforme.

Le Maire,

Fabien DURAND

